



# JE ME SUIS FAIT VACCINER, ET ENSUITE ?



1

## BONNE NOUVELLE : JE SUIS PROTÉGÉ CONTRE LES FORMES GRAVES DE LA MALADIE !

Avec la vaccination, la protection contre les formes graves de la Covid-19, qui peuvent conduire à une hospitalisation, s'acquiert progressivement et elle est optimale après la 2<sup>ème</sup> injection.

2

## JE SURVEILLE MON ÉTAT DE SANTÉ

Comme avec tous les vaccins, il peut y avoir des effets indésirables après la vaccination contre la Covid-19 : une douleur à l'endroit de l'injection, de la fatigue, des maux de tête, des douleurs musculaires ou articulaires, des frissons, de la fièvre, une poussée de tension. Ces troubles disparaissent rapidement. Si les symptômes s'aggravent ou s'ils durent plus de 48 heures, je contacte mon médecin traitant.

3

## JE CONTINUE À APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES ET LES MESURES DE PROTECTION

En l'état actuel des connaissances, les vaccins aujourd'hui disponibles réduisent la gravité des symptômes, mais pas la contagiosité : même vacciné, je peux être contaminé par le coronavirus (avec des symptômes légers de la Covid 19, voire sans symptômes) et le transmettre à d'autres personnes.

Je continue donc à surveiller mon état de santé, à bien appliquer les gestes barrières, à me faire tester si je suis contact à risque et à m'isoler en cas de test positif et/ou de symptômes.



**Je me lave régulièrement les mains** ou j'utilise une solution hydroalcoolique.



**Je reste à plus de deux mètres** des autres personnes.



**Je tousse ou j'éternue dans mon coude** ou dans un mouchoir.



**Je me mouche dans un mouchoir à usage unique** et je me lave les mains après utilisation.



**Je limite au maximum mes contacts sociaux** (6 personnes maximum).



**Je porte un masque chirurgical** ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée et dans les lieux où cela est obligatoire.



**J'évite de me toucher le visage.**



**Je salue sans serrer la main, j'arrête les embrassades.**



**J'aère les pièces 10 minutes, 3 fois par jour.**



Une **pharmacovigilance** (pour enregistrer et évaluer les effets secondaires du vaccin) est réalisée par l'Agence nationale du médicament et des produits de santé (ANSM).

Elle permet de suivre de très près les éventuels effets indésirables du vaccin. En cas d'effet(s) indésirable(s) grave(s) ou inattendu(s), vous devez le signaler à votre médecin ou votre pharmacien.

Vous pouvez aussi le signaler directement sur le site :

[signalement.social-sante.gouv.fr](https://signalement.social-sante.gouv.fr).